

## SEANCE DU 20/05/2019

### Présents :

Mr GATELIER J-F.	Bourgmestre-Président ;
MM. LAMBERT B., DANVOYE D., DEPRET A., VANDROMME A.	Bourgmestres ;
MM DELAUW S., <del>SOBRY O., CORDIER G., LECUT T.</del> , M <sup>mes</sup> MATHIEU V., SOTTIAUX C., MM DOMER S., THIRY E., JACQUEMIN B., DUCOEUR M., CROWET F., DEMEULDRE A., PAQUET E., MONIN J-M., M <sup>me</sup> MASSET M L., MM HIGNY A., MEUNIER J.	Conseillers ;
Mr PAROCHE D.,	Chef de zone f.f. ;
Mme CANIVET C.	Secrétaire

## LE CONSEIL DE POLICE,

### SEANCE PUBLIQUE

Messieurs SOBRY, CORDIER et LECUT sont excusés

#### 1. Prestation de serment de Monsieur SOBRY.

Monsieur SOBRY est excusé. Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### 2. Procès-verbal de la séance du 08/04/19.

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### 3. Achats conventions de sécurité routière 2019 + solde 2014.

La liste des dépenses prévues dans le cadre de la convention de sécurité routière 2019 + solde 2014 sont remises au Conseil.

L'arrêté ministériel n'étant pas encore paru pour 2019, nous nous sommes basés sur le montant reçu en 2018; à savoir 645.868,40 €.

A l'unanimité, le Conseil marque son accord, sous réserve d'acceptation par les autorités fédérales de Tutelle du montant octroyé, concernant les achats dans le cadre de la convention de sécurité routière 2019 ainsi que pour le solde 2014.

#### 4. Situation de caisse au 31/12/2018.

Le comptable spécial explique la situation de caisse au 31/12/2018.

A l'unanimité, le Conseil approuve la situation de caisse au 31/12/2018.

#### 5. Compte de résultats de l'exercice 2018.

Monsieur PICHRIST explique les comptes de l'exercice 2018.

A l'unanimité, le Conseil approuve le compte de résultats de l'exercice 2018.

Monsieur le Président demande l'urgence pour l'inscription de deux points supplémentaires en séance publique; à savoir « Approbation de la modification du cadre opérationnel par Monsieur le Gouverneur : information » et « Mobilité 19-02 Erratum – Emploi de Cadre Moyen au service Intervention - Suppression : ratification ».

A l'unanimité, le Conseil accepte l'urgence.

## 6. Modification budgétaire numéro 1.

Monsieur PICHIST explique la modification budgétaire numéro 1.  
La convention de sécurité routière 2019 et le solde 2014 sont intégrés dans cette modification afin de pouvoir procéder à la passation des marchés.

Le comptable spécial informe le Conseil qu'il y a actuellement une proposition de loi visant à augmenter les pensions du personnel contractuel qui sera normalement d'application à partir du 01/07/2019.

A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire numéro 1.

## 7. Cahier spécial des charges téléphonie et réseaux.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à la location et l'installation d'un système de téléphonie complet.

L'installation d'un seul central téléphonique IP pour tous les postes requiert l'augmentation de la bande passante car une interconnexion est obligatoire. Cela est également indispensable pour l'utilisation des PC mobiles. La fibre actuelle sert à l'ISLP et non à internet.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Civadis, Destiny, Proximus Group, WIN sa, Be One Group, Be Ip, Ipsys, Nextel et CBM Informatique.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à la location et l'installation d'un système de téléphonie complet.

## 8. Cahier spécial des charges panneaux photovoltaïques Beaumont.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Beaumont.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Le Compagnon du Toit, Eclipse, ETC sa, EGCollignon Group et STA Technique.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques au poste de Beaumont.

Monsieur LAMBERT quitte la séance.

## 9. Cahier spécial des charges poteaux radar.

Il est demandé au Conseil de marquer son accord pour le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de coffrets pour caméra de vitesse.

Ce cahier spécial des charges sera transmis aux firmes arrêtées par le Collège ; à savoir Sirien, Polis-Service et Securoad.

Monsieur LAMBERT entre en séance.

A l'unanimité, le Conseil adopte le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de coffrets pour caméra de vitesse.

## 10. Ouverture à la mobilité 19-02 d'un emploi CALog de niveau B au grade de Consultant ICT.

Notre informaticien a postulé la mobilité et a été retenu à la ZP Trieux. Ce dernier fera mobilité au 01/07/19. Il y a donc lieu de prévoir son remplacement au plus tôt. Suite à un contact pris avec le service de recrutement, ayant du retard pour les ouvertures d'emplois de la mobilité 19-02 (normalement 12/04), ce service a accepté que l'emploi soit encore ouvert à cette mobilité 19-02.

Dès lors, le Collège a décidé en date du 26/04/19 l'ouverture à la mobilité 19-02 d'un emploi CALog de niveau B au grade de Consultant ICT avec la Commission de sélection suivante : Chef de zone – INPP Bureau judiciaire – Consultant ICT ZP Mons-Quévy.

En cas d'échec par mobilité interne, il sera recouru au recrutement externe.

Le remplacement pourra se faire dès le 01/09/19.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 26/04/19 décidant l'ouverture à la mobilité d'un emploi CALog de niveau B au grade de Consultant ICT.

## 11. Pondération de fonction emploi de niveau A.

En date du 08/04/19, le Conseil a décidé d'attribuer la classe 2 pour la fonction de Directeur du Personnel et de la Logistique de niveau A.

En date du 29/04/19, Monsieur le Gouverneur a décidé de ne pas approuver cette décision vu l'absence de l'avis de la Commission de pondération et estime que le Conseil a pris une décision prématurée.

En date du 13 mai 2019, la Commission de pondération a formulé quelques remarques et a émis un avis favorable pour une pondération en classe 2.

A l'unanimité, le Conseil décide de marquer son accord pour les remarques formulées par la Commission de pondération en date du 13/05/2019 et d'attribuer la classe 2 pour la fonction de Directeur du Personnel et de la Logistique de niveau A.

## 12. Ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique.

Faisant suite au point précédent et les formalités devant être terminées pour le 28 juin 2019, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique.

Ce point a été soumis en concertation syndicale.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi CALog de niveau A classe 2 Directeur du Personnel et de la Logistique avec la Commission de sélection suivante :

- \* Président : Chef de Corps
- \* Assesseurs : CP Bureau Judiciaire  
DPL ZP Binche
- \* Suppléants : CP Intervention  
DPL ZP Germinalt
- \* Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

### 13. Ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au Service Proximité.

Un membre du personnel du service Proximité est actuellement en formation AINPP et sera, en cas de réussite, désigné en qualité d'INPP au sein d'une zone de police. Afin de procéder à son remplacement et les formalités devant être terminées pour le 28 juin 2019, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service Proximité.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service Proximité avec la Commission de sélection suivante :

- \* Président : Chef de Corps
- \* Assesseurs : CP Proximité  
INPP Proximité Nord
- \* Suppléants : CP Bureau Judiciaire  
INPP Proximité Nord (2è)
- \* Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens-bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

### 14. Ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au Service PJJ.

Un membre du personnel du service PJJ est actuellement en formation AINPP et sera, en cas de réussite, désigné en qualité d'INPP au sein d'une zone de police. Afin de procéder à son remplacement et les formalités devant être terminées pour le 28 juin 2019, il est proposé au Conseil l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service PJJ.

A l'unanimité, le Conseil décide l'ouverture à la mobilité 19-03 d'un emploi de Cadre de Base au service PJJ avec la Commission de sélection suivante :

- \* Président : Chef de Corps
- \* Assesseurs : INPP Chef service PJJ  
INPP Chef service PJJ ZP Lermes
- \* Secrétaire : désigné par le Chef de Corps

Il ne s'agit pas d'un emploi pour lequel une priorité est accordée aux « anciens-bruxellois ». Une réserve de recrutement sera prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra.

Un Juge d'Instruction sera également invité en qualité d'expert.

#### 15. Approbation de la modification du cadre opérationnel par Monsieur le Gouverneur.

La modification du cadre opérationnel a été approuvée par Monsieur le Gouverneur en date du 29 avril 2019.

#### 16. Mobilité 19-02 Erratum – Emploi de Cadre Moyen au service Intervention - Suppression.

En date du 08 avril 2019, le Conseil de police a décidé l'ouverture à la mobilité d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention à la mobilité 19-02.

Attendu qu'une réserve de recrutement est prévue pour une fonctionnalité équivalente jusqu'au second cycle de mobilité qui suivra dans le cadre de l'ouverture à la mobilité 19-01 d'un emploi de Cadre Moyen au service Intervention, le Collège a désigné en date du 17/05/2019 le second candidat déclaré « Apte » dans le cadre de cette réserve de recrutement.

La date de publication pour l'erratum à la mobilité 19-02 étant fixée au 17 mai 2019, le Collège a décidé en date du 17 mai 2019 de retirer la décision du Conseil de police en date du 08 avril 2019.

Il est demandé au Conseil de ratifier cette décision.

A l'unanimité, le Conseil ratifie la décision du Collège de police en date du 17/05/19 décidant de retirer la décision du Conseil de police en date du 08 avril 2019.

Monsieur le Président informe les conseillers qu'un Conseil de police est fixé au jeudi 20 juin 2019 à 1800hr.

-----

**PAR LE CONSEIL,**

La Secrétaire,

CANIVET C.

Le Bourgmestre,

GATELIER J-F.